

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	:	AMI n° 034/MRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché	:	ZR-UCM-518608-CS-INDV
Financement	:	Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
Services de consultant	:	Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction d'économiste senior en énergie au sein d'UCM
Date de publication	:	03 décembre 2025
Date limite de remise	:	17 décembre 2025
Approche de marché	:	Ouverte – internationale

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du programme Compact Énergétique et d'autres programmes du secteur qui visent l'amélioration du taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre, et de la nécessité d'une expertise spécialisée et d'une approche agile pour atteindre les objectifs ambitieux fixés d'ici 2030, l'Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM) a identifié le besoin de recruter un Consultant Individuel. Ce spécialiste agira en tant qu'Economiste senior en énergie. Son recrutement permettra de doter l'UCM de l'expertise requise pour veiller à sa mise en œuvre dans les conditions requises, en concertation avec les équipes d'UCM, en particulier de la Branche Compact Energétique dont il (elle) est membre.

Pour permettre au consultant de réaliser sa mission, le Gouvernement de la RDC à travers l'Unité de Coordination et de Management des projets (UCM) se propose d'utiliser une partie du financement obtenu du Groupe de Banque Mondiale, afin de couvrir les coûts de mise en œuvre du projet AGREE, pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat des « **Services d'un Consultant individuel assumant la fonction d'économiste senior en énergie au sein d'UCM** ».

Sous la responsabilité directe du Chef de Section Partenariat et Financement et à la supervision du Chargé du Programme Compact Energétique national, la mission de l'économiste senior en énergie consiste en l'examen et le suivi de tous les aspects économiques et financiers liés aux projets du Compact Energétique national et d'autres projets du secteur sous gestion d'UCM. L'économiste senior en énergie réalise une analyse du secteur national de l'électricité et de la cuisson propre, évalue les projets d'investissement, élabore des stratégies économiques et participe à l'examen des analyses économiques et financières des projets ainsi que des simulations relatives à leur rentabilité, en collaboration avec les cabinets qui en ont la charge.

Dans la conduite de sa mission, le Consultant s'appuiera sur la collaboration des experts de toutes les branches de l'Entité (tels que spécialiste réformes, suivi-évaluation, etc.). En outre, il exécutera toute autre tâche qui lui sera confiée par sa hiérarchie.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission de l'infographe au sein de l'UCM, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : BAC+5 en sciences économiques ou en sciences appliquées ou en droit économiques avec une formation complémentaire pertinente

- 7 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse économique et financière des projets d'infrastructure sous financement des bailleurs de fonds institutionnels
- Maîtrise des outils de modélisation économique, financière et statistique (Excel avancé, logiciels spécialisés)
- Disposer d'une bonne connaissance des instruments financiers innovants d'atténuation des risques des projets
- Disposer d'une bonne connaissance de la tarification de l'électricité ou carbone ou GPL
- Avoir une bonne maîtrise des mécanismes de partenariats publics privés pour le développement de projets électriques
- Disposer de solides compétences dans l'élaboration et l'analyser des modèles financiers des projets
- Une expérience significative dans l'analyse des marchés de l'énergie et la gestion de projets est un atout majeur Sens de responsabilité et de confidentialité
- Une bonne connaissance des politiques, des cadres réglementaires et des mécanismes de financement du secteur de l'énergie
- Une excellente capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse ;
- La communication et vulgarisation (capacité à présenter les résultats de manière claire, synthétique et adaptée à différents publics) ;
- Jouissance d'une bonne notoriété de probité morale et intellectuelle
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et dans un environnement sous pression
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif
- Parfaite maîtrise du français et bonne capacité de rédaction et de communication
- Sens de responsabilité, d'intégrité et de confidentialité ainsi que du respect des délais et la rigueur avec le sens du détail.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae à jour, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mercredi 17 décembre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 034/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction d'économiste senior en énergie au sein d'UCM** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River / 2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmeneriege-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
 Coordonnateur

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL ASSUMANT LA FONCTION D'ECONOMISTE SENIOR EN ENERGIE AU SEIN D'UCM

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque mondiale, par le biais de l'Association Internationale de Développement (IDA), des fonds en vue de financer l'accroissement de l'accès à l'électricité et à l'eau potable au travers du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau, AGREE en sigle.

Ce projet a pour objectif de développement (i) d'étendre l'accès aux services d'électricité et d'eau potable basés sur les énergies renouvelables dans des zones urbaines et périurbaines sélectionnées de la RDC, (ii) d'améliorer la performance commerciale des sociétés publiques d'électricité et d'eau, et (iii) de renforcer la capacité d'institutions provinciales et nationales sélectionnés dans les secteurs de l'électricité et de l'eau. De manière spécifique, le projet mettra en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO). En outre, il renforcera les capacités des principales institutions nationales issues de la réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau, ainsi que celles des entités provinciales impliquées.

Le projet AGREE est constitué de quatre composantes, qui sont :

- Composante 1 : Gouvernance et performance des sociétés publiques d'électricité et d'eau
- Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement
- Composante 3 : Expansion de l'accès basé sur le secteur privé
- Composante 4 : Expansion de l'accès basé sur le secteur public

L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (UCM) a été instituée comme agence d'exécution du volet Electricité du projet et en assure la coordination générale.

UCM gère également les projets suivants :

1. Le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Électrique, « PAGASE », financé par la Banque Africaine de Développement
2. Le Programme PROHYDRO, Financement des installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre du Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW)
3. Le projet d'Implantation de mini réseaux verts dans les villes de Bumba, Gemena et Isiro, « ESSOR », financé par le Department For International Development (DFID)

4. Le volet Energie de la composante « Infrastructures et services résilients » du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa « PDMRUK / KIN ELEND » financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) du groupe de la Banque mondiale
5. Le projet Ruzizi 3 financé par la Banque mondiale, en ce qui concerne la partie ligne de transport entre la centrale Ruzizi 3 et le poste de Kamanyola.
6. Le support à la préparation et la mise en vigueur du Projet de Développement d'Inga 3

En outre, UCM a assuré la préparation et la finalisation des dossiers nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme dénommé « Compact Energétique de la RDC », en sigle P-CEN, et pour lequel elle fait partie du Secrétariat Exécutif Technique du Compact Delivery and Monitoring Unit, CDMU en sigle.

Le P-CEN s'insère dans la vision stratégique du Gouvernement visant à assurer, à moindre coût, la couverture de la majeure partie des besoins en électricité des ménages et des industries (PME, PMI et grandes industries), en privilégiant les sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Il entend accroître le niveau national d'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propre, en portant d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5% actuel à 62%, et le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% actuel à 30%, à travers des réformes, des mesures concrètes et des projets d'investissements et technologies prioritaires.

Le P-CEN est bâti sur les 5 piliers suivants :

Pilier I : Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs

Les activités retenues sont :

D'ici fin 2027 :

- La réhabilitation ou rénovation de 10 centrales hydroélectriques existantes d'une capacité installée de 342 MW
- L'implémentation de nouvelles infrastructures de production et de réseaux associés :
 - 10 centrales hydroélectriques d'une capacité totale d'environ 1 654 MW et lignes de transport et de distribution associées
 - 12 centrales solaires de capacité totale d'environ 2 296 MWc et lignes associées
 - 1 centrale à gaz de 6 MW et ligne associée

D'ici fin 2030 :

- La construction d'environ 11 000 km des lignes HT et MT
- La réalisation de ces projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des DAO produits.

Pilier II : Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques

Les activités retenues et à réaliser en phase II du Compact (2035 – 2050) sont :

- La construction de 4 centrales hydroélectriques d'une puissance totale d'environ 4 115 MW
- La construction de 4 corridors multisectoriels (lignes électriques, routes et rails) et longs d'environ 6 090 km avec comme épine dorsale le corridor Bunia – Inga, long de près de 2 500 km.

- La réalisation desdits projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des dossiers d'appel d'offres (DAO) produits

Pilier III : Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre

Les activités retenues sont :

D'ici 2030 :

- La construction de 16 mini-réseaux hydroélectriques d'une puissance totale d'environ 1 411 MW
- La construction de 83 mini-réseaux solaires totalisant près de 1 520 MWc
- La construction d'environ 10 000 km de lignes MT/BT pour accélérer l'électrification du pays
- La réalisation des projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des DAO produits

D'ici fin 2026 :

- La promotion de la cuisson électrique et le développement de la filière de foyers améliorés et de la filière GPL (gaz de pétrole liquéfié) en assurant l'accès aux combustibles modernes de cuisson ainsi que des appareils de cuisson efficents et certifiés. La résultante en sera une réduction significative de la part du bois-énergie dans le mix énergétique utilisé pour la cuisson au sein des ménages congolais.

Pilier IV : Inciter les investissements du secteur privé et débloquer des ressources supplémentaires

L'activité essentielle à réaliser d'ici fin 2026 est :

- La création d'un climat d'affaire favorable à la participation du secteur privé, dans un modèle Partenariat Public-Privé, dans le déploiement des solutions d'électrification.

Pilier V : Viabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et fiables

Les activités retenues sont :

- D'ici fin 2025 : La poursuite de la réforme de l'opérateur public SNEL pour le rendre fiable et viable
- D'ici fin 2026 : La mise en place d'un deuxième opérateur public dont l'une des missions sera de gérer les nouvelles infrastructures électriques qui seront construites dans le cadre du Compact Energétique

Le montant à mobiliser pour la mise en œuvre du P-CEN est de l'ordre de 37 800 M USD, répartis entre le secteur public (17 800 M USD) et le secteur privé (20 000 M USD). Il a été observé que la mise en œuvre du Compact Energétique requiert une stratégie au niveau pays, raison pour laquelle UCM, sous l'autorité du Ministère des Ressours Hydrauliques et Electricité a élaboré un ensemble de documents qui permettent de suivre l'exécution du programme Compact de la RDC afin de mieux aligner les objectifs, les actions et les ressources humaines et financières nécessaires. Il s'agit des documents ci-après :

- (i) Rapport des consultations des principaux acteurs du secteur de l'Energie tenues du 18 au 19 décembre 2025 (RC) ;

- (ii) Document de Stratégie de Mise en œuvre du Programme (DSMP) ;
- (iii) Plan de Financement du Compact Energétique (PF-CEN) ; et
- (iv) Plan d'action des Réformes du secteur (PARS)

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du programme Compact Énergétique et d'autres programmes du secteur qui visent l'amélioration du taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre, et de la nécessité d'une expertise spécialisée et d'une approche agile pour atteindre les objectifs ambitieux fixés d'ici 2030, l'Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM) a identifié le besoin de recruter un Consultant Individuel. Ce spécialiste agira en tant qu'Economiste senior en énergie . Son recrutement permettra de doter l'UCM de l'expertise requise pour veiller à sa mise en œuvre dans les conditions requises, en concertation avec les équipes d'UCM, en particulier de la Branche Compact Energétique dont il (elle) est membre.

Pour permettre au consultant de réaliser sa mission, le Gouvernement de la RDC à travers l'Unité de Coordination et de Management des projets (UCM) se propose d'utiliser une partie du financement obtenu du Groupe de Banque Mondiale, afin de couvrir les coûts de mise en œuvre du projet AGREE, pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services d'un Consultant Individuel pour assumer la fonction d'Economiste au sein de l'UCM.

MISSION DU CONSULTANT

Sous la responsabilité directe du Chef de Section Partenariat et Financement et à la supervision du Chargé du Programme Compact Energétique national, la mission de l'économiste senior en énergie consiste en l'examen et le suivi de tous les aspects économiques et financiers liés aux projets du Compact Energétique national et d'autres projets du secteur sous gestion d'UCM. L'économiste senior en énergie réalise une analyse du secteur national de l'électricité et de la cuisson propre, évalue les projets d'investissement, élabore des stratégies économiques et participe à l'examen des analyses économiques et financières des projets ainsi que des simulations relatives à leur rentabilité, en collaboration avec les cabinets qui en ont la charge.

L'économiste senior devra également jouer un rôle clé dans la structuration des projets d'infrastructures prévues dans le Compact (en instillant une approche énergie-économie, donc plus holistique, de la contribution de ces projets au développement socio-économique). Cela vaut pour les activités de réforme, impliquant ainsi une forte collaboration avec l'expert en réformes à recruter ;

Il/Elle devra également appuyer la préparation de la politique sectorielle du secteur de l'électricité en cours d'élaboration et autres politiques à développer ainsi que jouer un rôle dans la coordination avec les partenaires techniques et financiers.

Pour mener à bien sa mission, le Consultant s'appuiera sur la collaboration des experts de toutes les branches de l'Entité (tels que spécialiste réformes, suivi-évaluation, etc.). En outre, il exécutera toute autre tâche qui lui sera confiée par sa hiérarchie.

TACHES ET RESPONSABILITES

L'économiste a pour tâches :

1. *Elaborer et faire adopter par l'entité les termes de référence :*

- le volet économique et financier des études de préfaisabilité et de faisabilité pour chaque projet retenu dans le Compact Energétique, en ce compris l'étude de la demande d'énergie électrique et les études de justification.
- l'étude de la structure tarifaire de la vente d'énergie électrique

2. *Analyse des marchés et des politiques :*

Etude de l'évolution des marchés de l'électricité et de la cuisson propre, des politiques nationales et internationales, ainsi que des réglementations pour évaluer leur impact sur les projets et les consommateurs.

3. *Gestion de projets du Compact Energétique et ceux des autres projets sous gestion de l'entité*

Participation à l'évaluation de projets d'investissement, d'acquisition, en analysant leur rentabilité et les risques associés.

Appuyer la mobilisation des ressources et la préparation des dossiers pour les bailleurs et investisseurs.

4. *Stratégie et conseil:*

Formulation des conseils sur les choix stratégiques, la définition des objectifs de développement durable et l'amélioration de la performance économique des projets.

Assurer la veille économique et sectorielle (, et formuler des recommandations stratégiques).

5. *Initier ou réaliser des études permettant de mieux apprécier les impacts du programme », dérouler un peu plus en relevant, par exemple, la contribution à la conception, l'alimentation et la gestion d'une base de données socio-économiques et analyse des résultats et indicateurs issus des projets et initiatives du Compact. Ceci devra être en lien avec les objectifs nationaux de développement, en faisant ressortir les contributions du secteur de l'énergie (électricité + cuisson propre) à l'ODD7 et aux ODD transversaux. Il/elle travaillera donc en collaboration avec l'équipe de suivi-évaluation.*

4. *Vérifier les simulations utilisées par les opérateurs privés dans les modèles financiers pour justifier leur tarification*

- Préparer des notes d'analyse, rapports, tableaux de bord et présentations pour la direction de l'UCM, le MRHE, les autres ministères sectoriels (y compris du plan) et les partenaires (pour les réunions de pilotage, comités de suivi, etc.) ;
- Contribuer à la révision des politiques et cadres réglementaires (loi sur l'électricité, fiscalité, incitations au secteur privé) ;

6. *Collaborer avec les autres branches de l'Entité dans son domaine d'expertise*
7. *Préparer à bonne date les rapports périodiques d'avancement des projets dans son domaine d'activité*
8. *Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie, dans les limites de sa compétence*
9. *Appuyer la prise de décision grâce à l'analyse des données ainsi qu'à la production de recommandations basées sur les évidences.*

LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année.
- Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45^{ème} jour suivant la fin de chaque trimestre.
- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15^{ème} jour suivant la fin de chaque semestre.
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin.
- Rapport de suivi de la mise en œuvre du Compact Energétique de la RDC

Pour permettre à UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités sous sa responsabilité, le Consultant présentera les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	LIBELLE DU LIVRABLE ET SON CONTENU	DELAI MAXIMAL
1	Extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de sa spécialité	5 jours après signature du contrat
2	Termes de référence des activités sous sa responsabilité	10 jours avant la date prévue dans le PPM pour la production des TDR
3	Tableau de bord de suivi des indicateurs clés du secteur (et intersectoriels)	
4	Rapports d'analyse critique des activités sous responsabilité en vue de leur validation	7 jours après réception du rapport correspondant élaboré par le bureau d'études concerné
5	Notes d'analyse (y compris recommandations) issues de la veille économique et sectorielle ainsi que de la base de données, pour l'amélioration des politiques publiques, des cadres réglementaires, etc.	30 jours après prise de fonction
6	Contribution aux rapports de suivi-évaluation et d'impact des projets et initiatives.	Avant la date prévue de la production desdits rapports
7	Rapports d'analyse des documents produits périodiquement par les consultants chargés des activités sous sa responsabilité	15 jours après réception des rapports des ingénieurs conseils concernés

8	Relance écrite des consultants et entrepreneurs sur le respect des échéances prévues au chronogramme des activités	5 jours après procès-verbal de constat de retard sur site
9	Rapports mensuels d'activités	5 jours après la fin du mois M
10	Rapports trimestriels d'avancement des activités sous sa responsabilité	5 jours après la fin du trimestre T
11	Rapports de mise en œuvre des recommandations des missions de revue et de supervision des bailleurs de fonds	5 jours après la mise à disposition des recommandations
12	Rapport annuel d'activités	5 jours après le 12ème mois de prestation
13	Rapport de fin de contrat	5 jours avant la date d'expiration du contrat

EVALUATION DES PERFORMANCES

Le Consultant fournira ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes dans le respect des différents accords de financement. Les performances du Consultant seront évaluées annuellement dans le but notamment d'identifier :

- Le degré d'achèvement des objectifs poursuivis et du plan de travail au cours de l'année considérée,
- Les points forts et les points faibles qui méritent une attention particulière;
- Les besoins en formation du Consultant.

Les performances du Consultant seront évaluées sur base des indicateurs (KPI) suivants :

- La coordination interne (équipes UCM) et externe (avec les autres entités).
- Le nombre de termes de référence validés dans les délais impartis" ou "Taux de satisfaction des parties prenantes sur la qualité des rapports soumis", etc. (KPI : Taux d'acceptation des livrables sans révisions majeures).
- Le respect des délais des activités et du projet (KPI : Taux de respect des échéances).
- Le suivi des recommandations et leur impact sur le projet (KPI : Pourcentage de recommandations-clés exécutées).
- L'atteinte d'un taux de décaissement de X% par rapport aux prévisions annuelles (KPI : Contribution dans le pourcentage d'atteinte du taux de décaissement pour l'année fiscale)
- La notation de la performance globale du projet (KPI : Notation du projet issue du dernier aide-mémoire) ».

Le score calculé en pourcentage, correspondant aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

• Excellent	: $\geq 90\%$
• Très satisfaisant	: 89 à 75 %
• Satisfaisant	: 74 à 60 %
• Faible	: 59 à 50 %
• Mauvais	: 49 à 50 %
• Médiocre	: $\leq 29\%$

Un score allant de faible à médiocre entraîne un non-renouvellement du contrat.

DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission du Consultant est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail.

QUALIFICATIONS

Le Consultant aura le profil suivant :

- Etudes supérieures : BAC+5 en sciences économiques ou en sciences appliquées ou en droit économiques avec une formation complémentaire pertinente
- 7 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse économique et financière des projets d'infrastructure sous financement des bailleurs de fonds institutionnels
- Maîtrise des outils de modélisation économique, financière et statistique (Excel avancé, logiciels spécialisés)
- Disposer d'une bonne connaissance des instruments financiers innovants d'atténuation des risques des projets
- Disposer d'une bonne connaissance de la tarification de l'électricité ou carbone ou GPL
- Avoir une bonne maîtrise des mécanismes de partenariats publics privés pour le développement de projets électriques
- Disposer de solides compétences dans l'élaboration et l'analyser des modèles financiers des projets
- Une expérience significative dans l'analyse des marchés de l'énergie et la gestion de projets est un atout majeur Sens de responsabilité et de confidentialité
- une bonne connaissance des politiques, des cadres réglementaires et des mécanismes de financement du secteur de l'énergie
- une excellente capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse ;
- la communication et vulgarisation (capacité à présenter les résultats de manière claire, synthétique et adaptée à différents publics) ;
- Jouissance d'une bonne notoriété de probité morale et intellectuelle
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et dans un environnement sous pression
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif
- Parfaite maîtrise du français et bonne capacité de rédaction et de communication
- Sens de responsabilité, d'intégrité et de confidentialité ainsi que du respect des délais et la rigueur avec le sens du détail.

LOGISTIQUE

L'UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur et, dans la mesure du possible, tout autre avantage lié au poste.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation

- Curriculum Vitae à jour et signé
- Diplômes et attestations
- Pour les Ingénieurs Civils, Preuve d'inscription au tableau de l'ONICIV (en cours de validité)